

N°2022-12/83B

Objet : MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DES BUREAUX ET LA CREATION D'UN GARAGE AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – LOT 2 GROS ŒUVRE ET LOT 3 MENUISERIES EXTERIEURES - AUTORISATION DE SIGNATURE.

L'an deux mille vingt-deux, le 07 décembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	10
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	8		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés donnant procuration : Nathalie PINEAU donne procuration à Thierry DEL POSO
Robert OLIVE donne procuration à Jean-André MAGDALOU

Secrétaire de séance : Jean ROMEO

Date de convocation : 30 novembre 2022

Le Président expose à l'Assemblée,

En raison du besoin de créer un garage d'une surface de 230 m² et de réaliser une extension des bureaux d'une surface de 60 m² à usage de la Communauté de Communes Sud Roussillon sur le site du centre technique José Arriéta sur la commune de Saint-Cyprien, il a été décidé de lancer une consultation pour des marchés de travaux pour le lot 02 Gros œuvre et le lot 03 Menuiseries extérieures ;

Après analyse et en application des critères de sélection, ont été jugées les plus économiquement avantageuses et correspondent au cahier des charges sollicité, pour le lot 2 : l'offre de l'entreprise SARL PIMENTEL BTP pour un montant de 49 030,66 € HT et un délai d'exécution de 3 semaines et pour le lot 3 : l'offre de l'entreprise DROP MENUISERIES pour un montant de 35 454,00 € HT et un délai de 2 mois.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

✚ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les entreprises SARL PIMENTEL BTP pour le lot 2 et l'entreprise DROP MENUISERIES pour le lot 3 ainsi que toutes pièces utiles à son exécution ;

✚ **DIT QUE** les crédits relatifs à ce marché sont inscrits sur les budgets de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20221207-2022-12-83B-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022